

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 3 février 2026

Délibération
n° 19-2026
Point 4.8.3

Point 4.8.3 de l'ordre du jour

Tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST

EXPOSE DES MOTIFS :

L'EOST soumet à l'approbation de la CFVU et du CA les tarifs proposés aux étudiants en contrepartie de prestations qui leur sont proposées et facultatives.

En ce qui concerne les stages de terrain, il s'agit de stages de terrain facultatifs et non obligatoires. Le montant est forfaitaire (hébergement et déplacement).

Concernant les frais d'adhésion aux banques d'épreuves, ce sont les frais de dossiers relatifs aux concours de recrutement ouverts aux élèves des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques qu'on appelle encore concours en banque d'épreuves des concours communs polytechniques. Les frais d'adhésion varient en fonction du statut de l'étudiant : boursier ou non.

Ils ont été approuvés par le conseil de l'EOST le 12 décembre 2025 et n'ont pas été augmentés par rapport à l'année 2024/2025.

Les tarifs sont proposés en annexe de ce document.

Le 20 janvier 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 37 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	25
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	10
Ne participe pas au vote	1

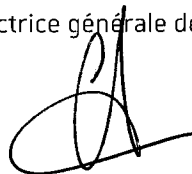
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

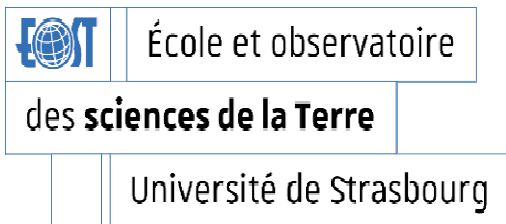
Fait à Strasbourg, le 11 février 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

12/11/2025



Tarifs soumis à l'approbation du Conseil de l'EOST du 12/12/2025
VALIDATION DES TARIFS EOST SOUMIS A LA CFVU DU 1er Janvier 2026 au 31 décembre 2026

Libellé de la Prestation	Contexte	Tarif (PU)
Participation stage de terrain Facultatif	La journée par étudiant	10,00 €
Frais de dossiers Adhésion à la Banque Epreuves des concours	Candidat non Boursiers	30,00 €
Frais de dossiers Adhésion à la Banque Epreuves des concours	Candidat Boursiers	15,00 €